



Les effets d'un point de vue visibilité sur les habitations proches sont limités en effet :

- Le projet de serre (en bleu  ) se situe dans une zone à dominante agricole. Les paysages sont caractérisés par des champs cultivés et de serres tunnels en plastique.

- Les parcelles sont protégées du vent très fréquent dans cette région la plupart de temps par de grandes haies arbustives ou d'allées de Cyprès (en vert sur le plan  )

- les rares habitations se situent au sud du projet. Deux sont concernées, matérialisées sur le plan par : 

L'habitation au Sud Est dispose d'une allée végétative qui masque le projet. Quant à l'autre elle au Sud-Ouest, elle se situe à une distance de 200m et est masquée en partie pour une haie

La parcelle appartenant à Mr Chabert n'est pas utilisée dans sa totalité par les serres. Nous pouvons donc, si vous le jugez nécessaire, envisager la création d'une haie arbustive ou de cyprès le long de cette parcelle afin de limiter l'impact des serres sur le voisinage proche. (Matérialisé par  )